



Tarbes, le 20 septembre 2019

**Objet :** plan de restructuration du réseau de la DGFIP des Hautes Pyrénées.

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux des Hautes Pyrénées,

L'intersyndicale CGT-Solidaires-FO des finances Publiques a été reçue le 16 septembre par le Président du conseil départemental.

Ce jour là, les agents des finances publiques du département comme ceux de l'ensemble du territoire étaient en grève et mobilisés pour exprimer leur rejet du plan Darmanin de déstructuration des services publics de proximité.

La mobilisation initiée le 16 à un très haut niveau se consolide puisque près de 18 départements ont reconduit la grève et d'autres vont désormais prendre le relais.

En effet, après une intense campagne de communication engagée par les chefs de services départementaux de la DGFIP, le plan Darmanin apparaît de plus en plus clairement comme une restructuration sans précédent des services des finances publiques et de son maillage territorial.

Les fermetures de trésorerie et de services programmés de 2020 à 2022 reposent en fait sur la volonté réaffirmée de réduire les moyens d'action de l'Etat et de programmer son désengagement (volonté du gouvernement de supprimer plus de 5800 emplois en 3 ans après les 40 000 supprimés sur les 18 dernières années) **en laissant les collectivités « gérer » la pénurie de services qui en résultera.**

Face à cette situation et cette volonté de mettre population, élus et agents devant le fait accompli et d'entériner le plan avant la fin octobre, la mobilisation des agents des finances publiques se double d'une mobilisation grandissante des parlementaires et élus locaux.

Ainsi les délibérations des communes se multiplient. Les parlementaires (Mmes Dubié, Artigalas, Carrère) ont clairement pris position en exprimant leur rejet du plan présenté et la demande d'une table ronde permettant de recenser les besoins exprimés notamment par les élus de terrain.

Les président-e-s de l'association des Maires et de l'Association des Maires Ruraux du département ont également indiqué qu'ils n'acceptaient pas un plan qui ignorait les véritables préoccupations des populations et de leurs représentants élus.

Plus de 70 délibérations ont déjà été prises et des motions seront vraisemblablement soumises aux débats des conseils communautaires dans les prochains jours.

Les demandes exprimées se concrétisent par :

- Maintien des trésoreries de Tarbes et de Lourdes de pleine compétence pour la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.
- Maintien d'une trésorerie de pleine compétence par communauté de communes.
- Maintien du Service des Impôts des Particuliers et du Service des Impôts des Entreprises de pleine compétence à Lourdes.
- Maintien du Service des Impôts des Particuliers et de la trésorerie municipale de pleine compétence de Lannemezan.
- Maintien de la trésorerie hospitalière de Lannemezan.

**Lors de notre entretien avec M. Péliu nous avons pu échanger sur la motion votée par le conseil régional Nouvelle Aquitaine (dont une version adaptée sera également soumise au conseil régional Occitanie). Une version intégrant les problématiques et demandes des élus locaux des Hautes Pyrénées a été remise à M. Péliu qui nous a confirmé sa volonté de soumettre également une motion au débat d'une prochaine réunion plénière.**

Cette mobilisation des élus (reprise dans un article récent du quotidien Le Monde : [http://www.dgfip.cgt.fr/65/IMG/pdf/article\\_du\\_quotidien\\_le\\_monde.pdf](http://www.dgfip.cgt.fr/65/IMG/pdf/article_du_quotidien_le_monde.pdf)) commence indubitablement à porter ses fruits et contraint le gouvernement et la DGFIP à évoluer puisque M. Darmanin vient de déclarer qu'aucun centre des finances ne sera fermé au 1<sup>er</sup> janvier si populations et élus ne le veulent pas.

De même, il a avancé le principe d'un allongement de la période dite de concertation qui, de façon aberrante, était censée se clôturer à la mi-octobre pour un plan de fermeture de services inconnu jusqu'alors et présenté au début de l'été.

[Propos de M. Darmanin :

[http://www.dgfip.cgt.fr/65/IMG/pdf/m.\\_darmanin\\_sur\\_les\\_tresoreries\\_au\\_1er\\_janvier\\_2020.pdf](http://www.dgfip.cgt.fr/65/IMG/pdf/m._darmanin_sur_les_tresoreries_au_1er_janvier_2020.pdf) ]

A notre niveau, la mobilisation se construit et des initiatives (grèves et signatures de pétitions ) sont déjà programmées :

♦ **MARDI 24 SEPTEMBRE au centre des finances de Lourdes** (10 rue de Laubertron) où nous compterons à 11 h 30 sur la participation du président de l'AMRF et d'élus locaux pour de prises de paroles.

♦ **JEUDI 26 SEPTEMBRE au centre des finances publiques de Tarbes** (1bd Maréchal Juin ) où nous espérons qu'élus municipaux et conseillers départementaux pourront nous rejoindre pour exiger le maintien d'un véritable service public de proximité de qualité.

♦ **VENDREDI 27 SEPTEMBRE : initiative à la trésorerie de Tournay** que l'administration veut fermer au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Nous sommes convaincus que c'est par la multiplication d'initiatives (rassemblements, votes de délibérations et de motions, prises de paroles publiques, signatures de pétitions) que nous pourrions obtenir le retrait de ce plan et l'ouverture d'un vrai débat qui permette de tenir compte des besoins des populations et des territoires.

Le Préfet que nous avons rencontré également le 16 septembre a d'ailleurs indiqué qu'il ne pourrait que relayer au niveau gouvernemental l'absence de consensus dans notre département si celui-ci s'exprimait fortement.

Nous espérons que vous pourrez dans les jours qui viennent répondre à nos invitations dans le cadre des initiatives que nous engagerons et que le conseil départemental exprimera son point de vue dans le cadre de la motion qui sera vraisemblablement soumise à son appréciation.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, en l'assurance de notre considération distinguée.

### **Contacts pour l'intersyndicale :**

José Navarro  
Secrétaire CGT Finances Publiques  
07.89.52.26.14  
[jnavarro.cgt65@orange.fr](mailto:jnavarro.cgt65@orange.fr)

Pascale Senmartin  
Solidaires Finances Publiques  
[pascale.senmartin@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:pascale.senmartin@dgfip.finances.gouv.fr)

Marie-Françoise Thomas  
FO DGFIP  
[marie.thomas@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:marie.thomas@dgfip.finances.gouv.fr)

## **ANNEXE : Synthèse du plan pour le département.**

Sous couvert de renforcer la présence des services publics, le plan Darmanin prévoit en réalité la suppression de l'ensemble du réseau des trésoreries en 2022, la suppression du numéraire, la création d'antennes provisoires, le regroupement des services des impôts des entreprises et des particuliers ( sur Tarbes pour le 65 ).

Le réseau de trésoreries sera ainsi remplacé par seulement 2 Services de gestion comptable : Lannemezan et Tarbes, avec de fortes inquiétudes sur la pérennité du service comptable de Lannemezan.

Concernant le service des impôts des particuliers de Lannemezan et Lourdes, ils seront rapatriés sur Tarbes à compter de 2021, le service des impôts des entreprises de Lourdes étant transféré à Tarbes en 2020.

Des antennes seraient créées mais elles seront toutes provisoires (vouées à disparaître dès que leurs effectifs descendent en dessous du seuil fatidique de 8 agents), à l'image de celle du service des impôts des entreprises de Lannemezan qui sera fermée en 2021.

Les services de gestion comptable ainsi que les services Impôts ne feront plus d'accueil !

L'accueil du public, qui dans les Hautes Pyrénées représente plus de 60 000 usagers par an, devra être assuré par des permanences en mairie, les MSAP, les points France Services, sur rendez-vous avec le déplacement très ponctuel d'un agent de la DGFIP.

Les collectivités locales et régisseurs ne pourront plus compter sur un comptable public et un personnel dédié pour le conseil et la gestion des comptes, puisqu'il leur sera substitué un « conseiller » installé au siège des EPCI, le seul véritable interlocuteur se situant en réalité à Tarbes et Lannemezan dans les services comptables.

La DGFIP a donné par ailleurs des instructions au niveau local aux directeurs afin que la soi-disant concertation soit menée le plus rapidement possible, une véritable opération de communication a été orchestrée afin de donner l'illusion du maintien de la proximité et empêcher toute velléité de contestation du projet, ne laissant que des marges de manœuvre minimalistes du type : nombre de points de contacts de proximité et calendrier des permanences).

## NOTE DE LA DDFIP DES HAUTES PYRENEES :

### NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ - DDFIP HAUTES PYRÉNÉES CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Calendrier	Mission	Opérations
2020	SIE	Création du SIE départemental avec maintien de 2 antennes à Lannemezan (provisoire) et à Lourdes (pérenne)
	SIP/Trésoreries	Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries de Loures-Barousse, Saint-Laurent-de-Neste et Les Coteaux vers le SIP de Lannemezan
	SIP/Trésoreries	Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers de la trésorerie de Luz-Saint-Sauveur vers le SIP/E de Lourdes
	SIP/Trésoreries	Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries de Vic-Rabastens, Maubourguet, Tournay et Bagnères-de-Bigorre vers le SIP de Tarbes
	SPL	Ajustement de périmètre pour les communes gérées par la trésorerie des Coteaux mais appartenant à la CC du Plateau de Lannemezan (Trésorerie de Lannemezan)
	SPL EPS	Transfert de la gestion de l'Hôpital de Tarbes et de l'Hôpital du Montaigu (BDB) à la trésorerie de Lourdes
	SPL	Transfert de la gestion des collectivités de Lourdes (hors Hôpital) à la Trésorerie Municipale de Tarbes
	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités de Tournay au SGC Tarbes (TPM) – Création du poste de Conseiller aux ordonnateurs locaux du Val d'Arros (Tournay)
2021	SIP	Création du SIP départemental avec 2 antennes pérennes à Lourdes et à Lannemezan
	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries de Loures-Barousse, Saint-Laurent-de-Neste et Lannemezan au SGC Lannemezan – Création des postes de Conseillers aux ordonnateurs locaux de Neste-Barousse et du Plateau de Lannemezan
	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries de TAE, TPM, Argelès-Gazost et Luz-Saint-Sauveur au SGC Tarbes – Création des postes de Conseillers aux ordonnateurs locaux de la Vallée des Gaves (Argelès-Gazost) et de la CATLP (Juillan)
	SPL SGC	Création de l'antenne du SGC Tarbes à Argelès-Gazost
2022	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries de Vic-Rabastens, Maubourguet et Bagnères-de-Bigorre (hors hôpital) au SGC Tarbes – Création des postes de Conseillers aux ordonnateurs locaux d'Adour-Madiran (Vic) et de la Haute-Bigorre (Bagnères)
	SPL SGC	Création de l'antenne du SGC Tarbes à Maubourguet
	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries d'Aure-Louron et des Coteaux au SGC Lannemezan – Création des postes de Conseillers aux ordonnateurs locaux d'Aure-Louron (Arreau) et du Pays de Trie et du Magnoac (Trie-sur-Baïse)
	SPL EPS	Transfert de la gestion des Hôpitaux de Bagnères et de Lannemezan à la trésorerie hospitalière départementale (Lourdes)

# LA PROXIMITÉ À LA SAUCE DARMANIN :

## 13 trésoreries fermées

## + concentration des SIP et SIE à Tarbes :

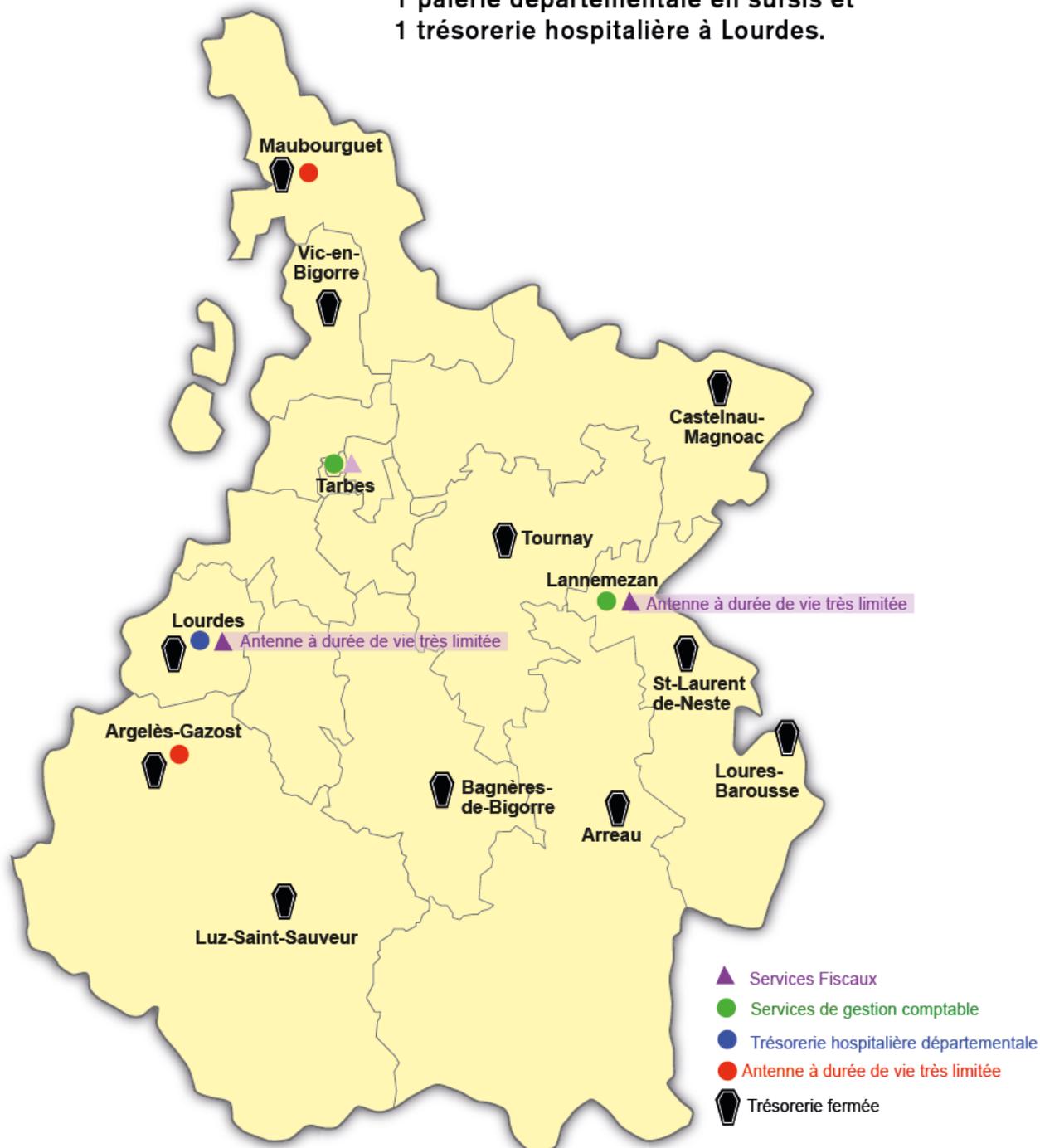
2 services comptables (Tarbes et Lannemezan)

1 service des impôts des particuliers à Tarbes

1 service des impôts des entreprises à Tarbes

1 paierie départementale en sursis et

1 trésorerie hospitalière à Lourdes.





## Le Président

Département Finances et fiscalité locale  
N/Réf : AP/NB/MF  
Affaire suivie par Aurélien PHILIPPOT

Paris le 21 MAI 2019

Monsieur le Ministre,

L'AMF est alertée par la suppression continue des trésoreries et d'un service public de proximité pour les collectivités locales mais aussi pour les citoyens.

Cette mesure oblige désormais les exécutifs locaux des territoires ruraux notamment à parcourir plusieurs kilomètres pour déposer leurs fonds à la trésorerie la plus proche. Pour éviter de tels déplacements, il est indiqué aux collectivités qu'elles ont la possibilité de remplacer toutes les modalités actuelles de règlements en numéraire par des systèmes de règlements dématérialisés. Toutefois, il convient de rappeler que la mise en place de règlements dématérialisés génère des coûts importants en cette période de d'encadrement budgétaire. Par ailleurs, nombre de règlements continueront malgré tout d'être réalisés en espèces, jusqu'à trois cents euros les usagers restant encore libre du choix des modalités de leurs règlements dans leur utilisation du service public. C'est le cas par exemple des stations de ski, des cantines scolaires, des piscines, etc. dont les régies sont contraintes d'accepter les règlements en numéraire.

Cette mesure fait courir un risque en matière d'ordre et de sécurité publique puisque c'est le maire ou le régisseur qui transportent les fonds en voiture, parcourant ainsi des dizaines de kilomètres avec des fonds conséquents. D'autres collectivités ont dû recourir à des sociétés spécialisées de transport de fonds, l'économie réalisée par l'État se soldant là encore par une nouvelle dépense locale.

Il aurait été en effet judicieux de consulter les élus concernés afin de déterminer quels étaient les comptables à déplacer ou non afin de préserver les deniers publics. Si l'État réduit ses coûts en réorganisant son réseau de comptables, il transfère aussi le coût de sa mesure sur les budgets locaux. Ce transfert de charges contrevient aux objectifs affichés de développement de la décentralisation et de rapprochement des services de l'État des territoires.

Dans le contexte actuel de forte demande de service publics et de proximité, l'AMF demande l'arrêt immédiat des fermetures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



François BAROIN

Monsieur Gérald DARMANIN  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS